

INFORMATIONS

Fermeture annuelle pour congés:

- * 3 semaines en août
- * 1 semaine pendant les vacances de Noël
- * 1 semaine pendant les vacances d'hiver
- * Le lundi de pentecôte

www.mairie-ardentes.com

Menu principal: « Habiter Ardentes »

Section: « Affaires scolaires /jeunesse »

Onglet: « les services à l'enfance »



L'EQUIPE

Une équipe de 6 personnes accueille vos enfants:

Educatrice de jeunes enfants

Auxiliaires de puériculture

Adjointes d'Animation

Infirmière



*Agréée par le service de **Protection Maternelle et Infantile**, cette structure est gérée par la **Commune d'Ardentes** qui la finance en partenariat avec la **CAF** et la **MSA**.*



ARDENTES

Multi-Accueil

« Les Pitchouns »



22 rue George Sand
36120 Ardentes

☎ : 02.54.36.61.18

@: multiaccueilpitchouns@mairie-ardentes.com



LE MULTI-ACCUEIL

S'adresse aux enfants de **2 mois à 6 ans**.
Votre enfant sera accueilli dans le respect:

- de sa personnalité,
- de ses habitudes familiales
- de son rythme dans le cadre d'un accueil collectif.

Avec vous nous programmerons une adaptation progressive.

Dans un climat de sérénité et de confiance, chacun pourra :

- appréhender la séparation
- découvrir ce nouvel environnement



MODALITÉS D'ACCUEIL

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Accueil permanent: de 7h30 à 18h15 journée complète avec le déjeuner sur place (le repas et le goûter sont fournis par la famille).

Ce mode d'accueil régulier s'adresse aux personnes qui travaillent.

Les personnes ayant des horaires atypiques devront remplir un planning.

Accueil occasionnel: de 9h00 à 17h30 Quelques heures en matinée ou l'après-midi.

Ce mode d'accueil peut répondre aux besoins des parents:

- ♦ qui travaillent, qui vont en formation professionnelle ou en stage et qui choisissent un accueil collectif pour leur enfant,
- ♦ qui souhaitent que leur enfant puisse se socialiser, en rencontrer d'autres et partager des temps d'éveil, etc.....
- ♦ qui ont besoin de se libérer du temps de façon régulière ou occasionnelle.

INSCRIPTIONS

Prenez rendez-vous avec les responsables et munissez-vous:

- ♦ Du carnet de santé de votre enfant
- ♦ De votre numéro de sécurité sociale
- ♦ De votre numéro d'allocataire (CAF, MSA) ou des photocopies des déclarations de ressources de l'année précédentes des deux parents.

Pour les personnes résidant hors commune, faire préalablement une demande de dérogation adressée au Maire d'Ardenes.

La participation financière est calculée à l'heure selon le barème arrêté par la Caisse Nationale des Allocations Familiales en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge. Pour les familles hors commune, le tarif est majoré de 5%.